



Mai 2015 Numéro 25

*
bulletin d'informations de Grussenheim

Spécial Intercommunalité

La loi NOTRe impose une taille minimale de 20 000 habitants pour les Communautés de Communes. La Communauté de Communes du Pays du Ried Brun compte 9 000 habitants. Elle ne peut plus fonctionner seule mais devra rejoindre une autre intercommunalité. Les communes de la CdC du Pays du Ried Brun vont adhérer à la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) au 1er janvier 2016.

Grussenheim, de par sa situation, a le choix :

⇒ adhérer à la CAC avec les autres communes du Ried Brun ⇒ ou rejoindre la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Brun



Ce choix est historique et engage notre avenir. Après une longue période de réflexion, de discussions, de réunions, de simulations financières, le moment est venu pour nous de faire un choix. Le conseil municipal envisage de rejoindre la CdC du Ried de Marckolsheim.

Grussenheim fait partie du bassin de vie de Marckolsheim. La CdC du Ried de Marckolsheim est une intercommunalité de communes rurales où Grussenheim trouvera plus facilement sa place, avec une offre de services qui répond mieux aux besoins de notre village.

Rejoindre une autre intercommunalité n'est pas simple et cela induit des changements qui peuvent avoir un impact sur la vie quotidienne des habitants.

La CAC gère les compétences obligatoires (eau, assainissement, ordures ménagères et transport).

Les communes qui vont adhérer à la CAC devront gérer les compétences non reprises dans le cadre d'un syndicat existant (scolaire, périscolaire, jeunesse, enfance, éclairage public et culturel). Ces compétences seront financées par les attributions de compensation.

La CdC du Ried de Marckolsheim gère de nombreuses compétences dont la commune profitera également.

Ces compétences seraient financées par la fiscalité additionnelle comme actuellement à la CdC du Ried Brun.

Il y a des compétences en plus : la voirie et des compétences en moins : l'école.

Mais, en rejoignant la CdC du Ried de Marckolsheim, Grussenheim restera engagé en ce qui concerne l'Espace Ried Brun.

Le maire, les adjoints et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à une réunion publique relative à l'évolution intercommunale qui aura lieu le

Lundi 1^{er} juin 2015 à 19 heures 30
Au Foyer

LES COMPETENCES

| SI ADHESION A LA CAC | SI ADHESION A LA CCRM |
|--|--|
| Compétences exercées par la CAC | Compétences exercées par la CCRM |
| Transport Urbain Eau potable Assainissement Gestion des déchets | Eau potable (compétence déléguée au SDEA) Assainissement (compétence déléguée au SDEA) Voirie communale classée Eclairage public Transports (Mobi'Ried, transport à la demande) Pistes Cyclables Compétence enfance Compétence Périscolaire Réseau d'animation intercommunal Parc de matériel intercommunal |
| Compétences susceptibles d'être transférées au SIACCA | Compétences à la charge de la commune |
| Compétence scolaire Compétence enfance Mise en place d'animations pour les jeunes (Anim'jeunes) Compétence périscolaire Maintenance éclairage public Gestion de la banque de matériel intercommunal | Compétence scolaire Espace Ried Brun, Collège |

DES CHANGEMENTS POUR LA COMMUNE...

L'adhésion à la CCRM génère un certain nombre de recettes : fiscalité, consommation électrique, financement du SDIS, ... Les compétences (voirie, eau pluviale, pistes cyclables) seront prises également en charge par la CCRM.

La compétence scolaire, ainsi que l'Espace Ried Brun et le Collège reviennent dans le budget communal.

... ET POUR LES HABITANTS

Cela entrainera aussi des changements pour le contribuable en ce qui concerne l'eau et l'assainissement ainsi que les ordures ménagères, tant du point de vue du fonctionnement que de la facturation.

